

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction de la Protection Maternelle et Infantile et de la Santé Publique

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 5 AVRIL 2019
SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME BRIGITTE DEVESA**

OBJET : Subvention d'équipement pour le centre hospitalier Edmond Garcin d'Aubagne.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à la Protection maternelle et infantile, enfance, santé, famille, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le centre hospitalier Edmond Garcin d'Aubagne est un établissement public de santé à vocation territoriale. Il est le premier recours de proximité d'un large bassin d'habitants et subit depuis plusieurs années un lourd déficit qui a entraîné un suivi financier rapproché par l'agence régionale de santé (ARS).

Depuis 2 ans, l'hôpital a trouvé une nouvelle dynamique grâce à une approche territoriale, notamment dans le cadre du groupement hospitalier de territoire (GHT) des Bouches-du-Rhône. Cette dynamique est illustrée par des projets de développement d'activités mais aussi par la réussite de la fusion de la maternité de l'hôpital avec celle de la clinique de la Casamance.

Aujourd'hui, l'hôpital Edmond Garcin sollicite le Département afin d'obtenir un soutien financier pour mener à bien plusieurs projets qui s'inscrivent autour de trois thématiques principales, correspondant aux compétences santé du département, mais aussi au Plan santé des Provençaux, initié par notre Département.

Ils concernent :

- Les urgences : le renouvellement de véhicule de transport et d'équipements, la sécurisation et la mise aux normes de l'accueil (coût total : 394 700 €TTC).
- La maternité : rénovation et amélioration de l'accueil (coût total : 332 000 €TTC).
- Les consultations : rénovation de l'accueil (coût total : 54 000 €TTC).

L'évaluation du coût total des projets sanitaires est de 780 700 €TTC. La participation sollicitée auprès du Département est de 624 000 € (80% du coût total TTC).

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL

